

Historique du droit de vote des femmes en France.



Le 29 avril 1945 à Paris, les Françaises votent pour la première fois à l'occasion des élections municipales. © AFP

Les Françaises votent pour la première fois le 29 avril 1945, à l'occasion des élections municipales puis, quelques mois après, le 21 octobre 1945 elles participent au scrutin national.

L'ordonnance du 21 avril 1944 prise par le gouvernement provisoire du [général de Gaulle](#) à Alger stipule que « les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ». Deux ans et demi plus tard, le [préambule de la constitution du 27 octobre 1946](#) inscrit ce principe dans les principes fondamentaux de la République : « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».

Alors que la France avait été l'un des premiers pays à instaurer le suffrage universel masculin, il faudra un long processus pour que ce droit soit étendu aux femmes.

Le droit de vote fut dans un premier temps réservé aux propriétaires de sexe masculin. Les femmes en furent exclues car, estimait-on, leur dépendance économique les empêchait d'exercer un choix libre. Ainsi, sous l'Ancien régime, seules les veuves dotées d'un fief et les mères abbesses pouvaient élire leurs représentants aux États généraux.

À la Révolution, les femmes étant considérées comme « citoyens passifs » et malgré l'appel de Condorcet, elles furent exclues du droit de vote. Exclusion maintenue par la Constitution de 1791. Le [code civil de 1804](#) leur donnait certes des droits civils mais leur refusait la citoyenneté politique.

Au XIXe et au début du XXe siècle, les arguments avancés changent : les devoirs de mère et d'épouse seraient incompatibles avec l'exercice du droit de vote mais, surtout, dans un contexte d'hostilité entre les partisans d'une République laïque et l'église catholique, les femmes sont jugées sous influence cléricale et immatures politiquement.

De la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne » [d'Olympe de Gouges](#) (1791) aux actions des « suffragettes » et aux organisations telles la [ligue française pour le droit des femmes](#) (1882) et l'Union française pour le droit des femmes (1905), des femmes lutteront pour [obtenir le droit de vote](#), étape majeure sur le chemin de la parité et de l'égalité avec les hommes.

Séance d'éducation civique –L'acquisition du droit de vote des femmes en France.

Objectif de la séance FLS:

Apprendre à comprendre en faisant émerger le prélèvement et l'inférence interne et externe

Objectif disciplinaire : Comprendre que l'acquisition du droit de vote des femmes en France fut le résultat d'un long combat.

Ci-dessous sont inscrites des questions et des réponses.

☛ *Justifiez les réponses dans la colonne de droite grâce au texte et à vos connaissances.*

1/ En quelle année les femmes obtiennent-elles le droit de vote ? <i>Les femmes obtiennent le droit de vote en 1944.</i>	<i>prélèvement</i>
2 /Quelle personnalité politique permet aux femmes d'être électrices ? <i>C'est Charles de Gaulle qui promulgue l'ordonnance qui permet aux femmes de voter.</i>	<i>prélèvement</i>
3/ Qui a obtenu en premier le suffrage universel direct en France ? <i>En France, ce sont les hommes qui obtiennent en premier le droit de vote.</i>	<i>prélèvement</i>
4/ Quelles femmes pouvaient voter sous l'Ancien Régime ? <i>Les femmes qui pouvaient voter sont celles dont le mari est mort et qui possèdent une terre ou les mères abbesses.</i>	<i>Prélèvement</i>

<p>5/ Quels arguments avance-t-on pour ne pas accorder le droit de vote aux femmes ?</p> <p><i>On pense que les femmes vont suivre leur mari ou le curé du village.</i></p>	<p><i>Prélèvement et inférence.</i></p>
<p>6/ Les femmes ont-elles lutté pour obtenir leur droit civique ?</p> <p><i>Oui, de nombreuses femmes ont participé à cette lutte comme Olympe de Gouges ou les suffragettes.</i></p>	<p>Prélèvement</p>

Après correction : souligner avec les élèves les différentes manières de nommer le droit de vote.

Reprise côté maîtrise de la langue :

Pour nommer le droit de vote on peut user de différentes expressions.

Certaines questions trouvent une réponse par simple prélèvement dans le document.

Certaines questions nécessitent de prélever des informations à différents endroits dans le document.

Certaines questions ne peuvent trouver une réponse que si nous utilisons nos connaissances issues de notre culture personnelle et des leçons.

GRP du 19 mai 2014

Introduction didactique :

Classe concernée	CAP Bac Pro (1 ^{ère})
Discipline	Histoire
Séquence	CAP : La République en France. Le droit de vote en France. Première Bac Pro Histoire : La femme dans la société française de la Belle époque à nos jours.
Séances	Le droit de vote des femmes en France.
Objectifs	Objectif de la séance : Apprendre à comprendre en faisant émerger le prélèvement et l'inférence interne et externe Objectif disciplinaire : Comprendre que l'acquisition du droit de vote des femmes en France fut le résultat d'un long combat.
Supports	1 photographie de femmes qui votent. 1 texte sur l'historique du droit de vote des femmes en France.
Compétences du socle commun utilisées	dégager l'idée essentielle d'un texte lu ou entendu manifester sa compréhension de textes variés, qu'ils soient documentaires ou littéraires

	comprendre un énoncé, une consigne
Attentes du CECR	CO-PO -CE